

# **La question raciale au Brésil**

par Paula Anacaona

**Dans le monde entier, le Brésil est vanté pour sa démocratie raciale. Pourtant, les Afro-descendants brésiliens sont clairement défavorisés. Pour garantir l'égalité des chances, le Brésil s'est récemment distingué par un système original de quotas, basé sur des critères raciaux et sociaux. Présentation de ces politiques de discrimination positive.**

Au dernier recensement de 2014, les Noirs représentent 54% de la population du Brésil<sup>1</sup>, ce qui fait du Brésil la deuxième population Noire au monde derrière le Nigéria.

Dans le monde entier, le Brésil est vanté pour sa « démocratie raciale ». Il suffit pourtant d'analyser les indicateurs économiques et sociaux des Afro-descendants brésiliens (accès à la santé,

1 La population totale brésilienne est de 207,7 millions en 2016.

à l'éducation, taux d'homicides, revenus) pour voir qu'ils sont clairement défavorisés<sup>1</sup>. Parmi les 1% les plus riches du Brésil, les Noirs ne sont que 20%. En revanche, parmi les 10% les plus pauvres, trois personnes sur 4 (76%) sont Noires<sup>2</sup> !

Même si le racisme au Brésil n'est pas institutionnalisé, le mythe de l'harmonie raciale, construit entre autres sur l'assomption qu'il n'existerait de tensions raciales que dans les pays à la ségrégation très marquée, comme aux États-Unis avant les années 1960 ou en Afrique du Sud du temps de l'apartheid, est bien écorné.

Le Brésil a commencé à engager une réflexion sur les obstacles à la mobilité sociale des Noirs à la fin des années 1990. Pour favoriser leur ascension sociale, il est apparu que de simples incitations ne suffiraient pas : des mesures drastiques, obligatoires, devaient s'imposer pour promouvoir l'égalité et l'inclusion sociale des Afro-descendants et faire ainsi du Brésil un État plus démocratique.

Les quotas raciaux sont un modèle de discrimination positive (ou action affirmative) mis en place pour la première fois aux États-Unis dans les années 1960 pour réduire les inégalités sociales, économiques et éducatives entre Blancs et Noirs.

Pour garantir l'égalité des chances, le Brésil s'est distingué par un système original de quotas, basé sur des critères raciaux et sociaux. Mais ces politiques de discrimination positive rencontrent de nombreux détracteurs, qui estiment que la situation des États-Unis ne peut être comparée à celle du Brésil, où Blancs et Noirs ont toujours cohabité pacifiquement et se sont mélangés.

Nous verrons donc le cheminement politique du Brésil sur la question raciale :

- 1. La loi de 2003 : le point de départ** (p. 215)
- 2. La mise en place progressive des quotas universitaires** (p. 216)

1 À ce sujet, voir l'article « Les Noirs au Brésil », *Je suis toujours favela*, éditions Anacaona, 2014.

2 Source : recensement IBGE.

3. **Au-delà des quotas : la reconnaissance** (p. 220)
4. **Le marché du travail : les quotas au sein de l'administration fédérale** (p. 221)
5. **Questions/ réponses aux idées reçues** (p. 224)

## **1. La loi de 2003 : le point de départ**

La loi 10.639/03, votée au début du premier mandat du Président Lula, est essentielle pour comprendre le contexte des quotas. Cette loi symbolique et de portée énorme rend obligatoire l'enseignement de l'histoire africaine, afro-brésilienne et autochtone, qui sont placées au même niveau que l'histoire mondiale et européenne, car elles sont toutes aussi importantes pour comprendre l'histoire du Brésil.

Cette loi combat le système éducatif brésilien traditionnel, qui montre encore l'Européen comme modèle d'humanité et de civilisation. En passant sous silence les contributions des peuples de couleur dans la civilisation mondiale, l'école perpétue les mythes sur leur apparente infériorité. En sous-représentant les peuples non-Blancs, l'école impose la notion du Blanc comme norme, comme standard de l'être humain.

Cette loi reconnaît également que l'histoire a été biaisée, en rendant le Noir inexistant dans l'histoire brésilienne sauf pour ce qui a trait à l'esclavage. Le rôle du Noir dans les mouvements historiques d'émancipation puis d'indépendance, ou dans la construction des grandes villes historiques, est systématiquement effacé.

Il s'agit donc d'une loi aux conséquences énormes, revisitant toute l'histoire du Brésil. Elle peut être considérée comme la première étape des politiques de discrimination positive qui ont été votées au cours des années suivantes.

## 2. La mise en place progressive des quotas universitaires

La mise en place des quotas a lieu dans le contexte d'inégalités suivant : le taux d'analphabétisme est de 11% chez les Noirs et de 5% chez les Blancs. Cette inégalité entre Blancs et Noirs se retrouve dans le taux de scolarisation des adolescents. Et en 1997, seulement 4% des Noirs/Mulâtres de 18-24 ans étaient inscrits dans l'enseignement supérieur au Brésil. Pourtant, on sait comme l'éducation est cruciale, en déterminant une grande partie des opportunités qui seront données à l'individu au cours de sa vie.

C'est à partir des années 2000 que l'idée de politiques de discrimination positive<sup>1</sup> est envisagée pour l'enseignement supérieur, avec des places dans les universités publiques réservées aux Noirs et aux élèves d'écoles publiques<sup>2</sup> : les dénommés « quotas ». Cette mesure provoque un intense débat. Est-il injuste, ou anti-méritocratique, qu'un Noir ou un pauvre entre à l'université publique avec une note inférieure à celle de candidats non-quotistes ? Et dans un pays aussi métissé que le Brésil, qui décide de la couleur de peau ? *[Voir plus loin : Idées reçues]*

En 2003, l'université de l'État<sup>3</sup> du Mato Grosso do Sul (UEMS) utilise les photos des étudiants pour déterminer qui est Noir et qui peut donc prétendre accès à ces places : « Lèvres épaisses, nez épaté, cheveux crépus ». Les mouvements Noirs s'insurgent contre ce phénotype.

1 La discrimination positive au Brésil est destinée aux Noirs, Mulâtres mais aussi aux Autochtones, notamment dans le Nord du pays. Nous nous attardons ici sur la situation des Noirs.

2 Pour bien comprendre ce point, il est important d'avoir conscience d'une réalité : les écoles publiques au Brésil sont d'un niveau nettement inférieur aux écoles privées, et préparent très mal aux concours d'entrée aux meilleures universités, qui sont publiques. En bref, il faut aller dans une école primaire et secondaire privée pour accéder ensuite à l'enseignement supérieur public. Illogique !

3 Chaque État a deux types d'universités publiques : l'université de l'État (*estadual*) et l'université fédérale. Cette dernière est en général plus prestigieuse.

La même année, en 2003, l'université de l'État de Rio de Janeiro (UERJ) est la première institution d'enseignement supérieur au Brésil à adopter un système sérieux de quotas sociaux-raciaux. Le système se base sur l'auto-détermination : le candidat doit auto-déclarer son ethnie et passer parfois un entretien. L'université réserve à l'époque 20% de ses places aux Noirs/Mulâtres, 20% aux élèves scolarisés en écoles publiques, et 5% aux handicapés et/ou Autochtones. Pour tous, une condition s'impose : ils ne doivent pas dépasser un certain plafond de ressources. Les quotas raciaux sont donc assortis de quotas sociaux. L'expérience, concluante, montre rapidement qu'après un temps d'adaptation, les performances des élèves quotistes sont identiques voire supérieures à celle des non-quotistes.

### — FOCUS —

#### UN SYSTÈME BRÉSILIEN DE QUOTAS SOCIAUX-RACIAUX ORIGINAL

**Quota racial** = réserve de places pour des individus d'une race, ethnie ou couleur de peau déterminée.

**Quota social** = réserve de places pour des individus économiquement défavorisés.

Pour Teresa Olinda Caminha Bezerra, qui a fait sa thèse sur le sujet<sup>4</sup>, la performance des élèves quotistes révèle un dépassement spectaculaire des attentes. « *Les élèves quotistes rompent les barrières, les préjugés et l'historique d'un apprentissage précaire, en montrant que ce mythe qu'ils n'auraient pas le niveau n'est que cela, un mythe, sans aucune base scientifique.* » L'étude met à mal un autre

<sup>4</sup> *A política pública de cotas nas universidades, desempenho acadêmico e inclusão social*, 2011.

mythe, celui du « décrochage » avant la conclusion des études : le décrochage est plus important... chez les non-quotistes.

Cependant, la résistance du côté des universités fédérales reste forte : en 2004, les universités fédérales de Rio de Janeiro et du Parana refusent de mettre en place la discrimination positive, allant même jusqu'à déposer un recours en justice en affirmant que les quotas « *renforcent des pratiques sociales discriminatoires* ».

Le débat devient sociétal et politique : le Parti Démocrates (DEM) dépose plainte auprès du Tribunal fédéral suprême pour « *racisme* ».

La tension monte d'un cran. Les pro-quotas accusent les anti-quotistes de vouloir maintenir les universités comme « *des îlots de privilège Blanc* » et de sous-estimer la persistance des attitudes racistes. Un exemple de ce racisme persistant : lors d'un tournoi sportif inter-universités de droit en 2005, les équipes des autres universités ont surnommé celle de Rio de Janeiro... « Congo », en référence à sa diversité raciale<sup>1</sup>.

L'université fédérale de Brasilia est finalement la première université fédérale à adopter des quotas en 2004 (réservant 20% de ses places aux Noirs, Mulâtres et Autochtones). Mais en 2007, dans la même université, des jumeaux sont considérés de races différentes lors de leur entretien d'entrée et l'un est autorisé à postuler au travers du système de quotas raciaux, tandis que l'autre ne l'est pas. La subjectivité de cet entretien est donc l'un des points les plus controversés des quotas raciaux.

Aujourd'hui, toutes les universités fédérales ont des quotas en place<sup>2</sup>. La loi fédérale 12.711 ou Loi des quotas a été approuvée en 2012 sous la présidence de Dilma Rousseff, après que le Tribunal fédéral suprême a finalement validé, à l'unanimité et après une

1 Pour la petite histoire, le nom est resté, et est désormais assumé avec fierté par les supporters de l'équipe !

2 Il y a néanmoins d'importantes disparités régionales : la région Sud-Est (incluant Rio et São Paulo notamment) est celle qui inclut le moins les populations Noires et/ou pauvres, à l'inverse du Centre-ouest ou Nordeste.

bataille juridique intense, la constitutionnalité des quotas raciaux (*Voir plus loin : Idées reçues*). La loi a une validité de dix ans, après quoi la situation sera réévaluée et les quotas reconduits si nécessaire.

— **FOCUS** —

**LA LOI FÉDÉRALE 12.711  
OU LOI DES QUOTAS DE 2012**

- 50% de l'ensemble des places des universités sont réservées aux étudiants ayant réalisé leur scolarité en école publique (et donc implicitement pauvres et de niveau plus faible).
- Au moins 50% de ces places réservées aux quotistes (soit 25% du total des places) sont destinées aux étudiants dont le revenu du foyer est égal ou inférieur à 1,5 salaire minimum par membre du foyer.
- Le pourcentage de quotas pour les Noirs, Mulâtres et Autochtones varie dans chaque État, selon le poids démographique dans l'État des populations en question au dernier recensement.
  - ▶ En résumé, 50% de l'ensemble des places des universités sont réservées aux étudiants d'écoles publiques, et/ou aux pauvres, et/ou aux Noirs/Mulâtres/Autochtones ; et les 50% restants sont ouverts à tous.

Et ça marche ! En 2013, 20% de Noirs/Mulâtres de 18-24 ans étaient inscrits dans l'enseignement supérieur au Brésil (à comparer aux 4% de 1997). Bien qu'encourageant, c'est un chiffre encore trop timide selon les associations de défense des

Afro-Brésiliens (par rapport au pourcentage de Noirs dans la population totale), mais on ne peut nier que ce sont des centaines de milliers d'étudiants, une génération entière de Noirs et/ou pauvres, qui ont accès à l'université, souvent pour la première fois dans l'histoire familiale.

### **3. Au-delà des quotas : la reconnaissance**

C'est également au moment de l'approbation des quotas raciaux que les mouvements Noirs ont revendiqué de pouvoir étudier et faire des recherches universitaires sur l'histoire et la culture afro-brésiliennes, en argumentant que l'université devait être véritablement partagée et non pas simplement « colorée » avec des étudiants Noirs. À l'université fédérale de Brasilia par exemple, la discipline « Pensée Noire contemporaine » a été créée en 2006. Aujourd'hui, de nombreuses universités fédérales possèdent des Centres d'études Afro-brésiliennes délivrant des licences ou maîtrises sur ce sujet, dont l'objectif général est de :

- Apprendre l'histoire africaine autrement que par le prisme de l'histoire coloniale
- Revisiter l'histoire de la résistance Noire contre le système colonial esclavagiste
- Questionner l'Abolition (1888) et ses défauts
- Reconnaître la contribution des femmes et hommes Noirs dans la formation de l'identité nationale brésilienne
- Organiser des colloques, créer des centres de recherche et de collecte d'informations sur les Afro-descendants afin de favoriser leur étude.



— FOCUS —

**L'UNIVERSITÉ ZUMBI DOS PALMARES**

L'université Zumbi dos Palmares, université privée sans but lucratif, a été fondée en 2005 à São Paulo et propose un enseignement classique (gestion financière, administration d'entreprise, logistique, etc.) dans l'optique de favoriser l'inclusion des jeunes Afro-descendants dans l'enseignement supérieur et de valoriser la culture et l'esthétique de cette partie de la population encore sous-représentée.

L'université, qui scolarise environ 2 000 étudiants par an, pratique des quotas de 50% pour les élèves Afro-descendants – mais 85% de ses élèves sont auto-déclarés Noirs.

#### **4. Le marché du travail : les quotas au sein de l'administration fédérale**

Sur le marché du travail, les Noirs sont sous-représentés dans les professions des classes supérieures : médecins, diplomates, professeurs universitaires, juges (entre 1 et 5 %).

L'université de Brasilia (UnB), pionnière dans les quotas raciaux, a moins de 2% de son corps professoral Noir – une inégalité raciale que l'on retrouve dans toutes les grandes universités du pays. Les universités ne devraient-elles pas montrer l'exemple ? En 2016, l'UnB lance son premier concours de professeurs avec quotas raciaux, conformément à la loi de mars 2014, laquelle prévoit une réserve de 20% de places pour les Noirs dans les concours publics de l'administration fédérale.

## **La loi de 2014 pour l'administration fédérale**

La loi de mars 2014 prend donc la suite de la loi de 2012 sur les quotas dans les universités, en ciblant le marché du travail et les emplois fédéraux.

Cette loi prévoit une réserve de 20% de places pour les candidats auto-déclarés Noirs dans les concours publics de l'administration fédérale, les entreprises publiques et sociétés mixtes contrôlées par l'État.

Lors du vote, le gouvernement présente cette loi comme nécessaire pour solutionner le problème de la sous-représentation des Noirs et Mulâtres dans le service public fédéral, et plus globalement dans les classes moyennes et supérieures, et la juge complémentaire à la loi sur les quotas universitaires. Ce n'est pas tout de corriger les déséquilibres en termes d'éducation supérieure, il faut aussi parer aux comportements racistes et garantir des emplois aux Noirs. Selon la députée Benedita da Silva, cette loi promeut la « *cohabitation fraternelle* » entre les différentes ethnies qui composent le Brésil et est un gage de cohésion sociale.

Cette loi limite l'application des quotas à dix ans.

## **La loi de 2015 pour le pouvoir judiciaire**

Un an jour pour jour après la première loi de 2014 sur les concours de l'administration fédérale, l'Assemblée approuve une autre résolution fondamentale, qui réserve là encore au moins 20% des places dans le pouvoir judiciaire (notamment aux postes de juges) aux candidats auto-déclarés Noirs ou Mulâtres. Chaque tribunal a l'autonomie d'augmenter cette réserve de places, en fonction des particularités régionales. L'objectif est de rendre le pouvoir judiciaire pluriel et divers dans ce secteur qui est le plus inégal racialement : en 2005, les Noirs représentaient moins de 1% des magistrats.

Par ailleurs, « *les concours publics exigent une implication sans faille dans les études, et la réussite est difficile pour ceux qui*

*ne vont pas dans des écoles préparatoires privées, sans compter les mécanismes d'enquête sociale<sup>1</sup> qui ouvrent un espace pour une grande subjectivité dans la sélection des candidats »<sup>2</sup>. Ces exigences finissent par éloigner les personnes socialement et économiquement défavorisées.*

Pour le juge Ricardo Lewandowski, président du Tribunal fédéral suprême (2014-2016), « *Il s'agit d'une étape historique essentielle, car nous contribuons à la pacification et à l'intégration du pays* ». Pour le magistrat, « *D'une certaine façon nous réparons une erreur historique par rapport aux afro-descendants* ».

Joaquim Barbosa – ancien ministre de la Justice et président du Tribunal fédéral suprême (2012-2014), Noir et d'origine pauvre – est souvent cité comme modèle par les anti-quotas, car il est arrivé aux plus hautes charges de l'État sans avoir bénéficié de quotas, inexistant à l'époque. « *Ceux qui me prennent pour exemple en disant que les quotas ne sont pas nécessaires se trompent. Je suis une exception, car si nous n'avions pas besoin de quotas, je n'aurais pas été le seul et unique ministre Noir de la justice, le seul ministre d'origine très pauvre, le seul président du Tribunal fédéral suprême Noir. Il devrait y avoir 50% de Noirs à ces postes.*»

## **Et le pouvoir législatif ?**

Le gouvernement a approuvé en 2014 des quotas pour les femmes au sein du pouvoir législatif, mais refuse pour l'instant de les approuver pour les Noirs et autres minorités ethniques. Pourtant, en 2014, seuls 3% des candidats élus aux postes de députés ou sénateurs étaient Noirs, et aucun gouverneur d'État n'était Noir.

1 Les candidats sont soumis à une enquête, afin de découvrir « *si le candidat possède un trait moral ou social qui pourrait, d'une façon ou d'une autre, déshonorer la profession pour laquelle il postule* ». Des démêlés avec la police, des problèmes familiaux, l'utilisation de drogues, des amendes... Les motifs sont divers et subjectifs et permettent d'écarter un candidat à un poste public sans plus de justification.

2 Étude de l'ONG Conectas.